


# JE NE SUIS PAS HANDICAPÉ, DANS 1 AN ÇA SERA FINI !

**Le handicap n'est pas  
obligatoirement irréversible.**

Une situation de handicap peut être temporaire : séquelles d'un accident, prise d'un traitement ou encore trouble de santé ponctuel. La RQTH\* est attribuée pour une durée de 1 à 10 ans et atteste des conséquences de votre handicap sur votre activité professionnelle. **Si vous changez de métier, si votre trouble de santé n'a plus d'impact sur votre activité professionnelle ou si votre état de santé s'est amélioré, votre RQTH\* ne sera pas renouvelée.**

\* Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

*Des solutions existent pour concilier  
handicap et emploi,  
parlons-en !*

Une production réalisée à l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées le 3 décembre dans le cadre du réseau des référents handicap animé par l'  agefiph

